

Parcours de formation

ARTICLE 1 : Entre les soussignés :

1. CER Allain SAS école de conduite Allain
42, Avenue de l'Entre Deux Mers 33370 Fargues St Hilaire
Tel 05 56 72 68 98
Agr : E1703300070 Siret : 824 669 469 00010

Et

2. M.

Sont conclues les dispositions suivantes, concernant l'action de formation visée à l'article 1 du contrat principal.

ARTICLE 2 : Les objectifs à atteindre par le stagiaire sont les suivants :

- 1) Maîtriser le maniement du véhicule.
- 2) Appréhender la route.
- 3) Circuler.
- 4) Pratiquer.

ARTICLE 3 : Le positionnement initial a établi :

- Que la formation théorique doit comporter au minimumheures.
- Que la formation pratique doit comporter au minimumheures.

ARTICLE 4 : Description du parcours de formation :

- **Formation théorique :**

1. Cours collectifs :

- Vitesse
- Alcool /Stupéfiants

- Chocs (ceinture, air bag)
- Vigilance (temps de réaction et distracteurs)
- Autoroute
- Arrêts et stationnement
- Spécificités de la conduite des motocyclettes
-

2. Tests théoriques :

- Entraînement systématique aux épreuves d'examen.
- **Formation pratique :**
 - Compétence 1
 - Compétence 2
 - Compétence 3
 - Compétence 4
 - Conduite de nuit (prévoir une heure post permis le cas échéant)
 - Conduite par intempéries

ARTICLE 5 : *Pour toute la durée de l'action le référent pédagogique est :.....*

ARTICLE 6 : *Des évaluations continues seront réalisées :*

- Aux périodes suivantes :
 - A la fin de la formation ETG
 - En cours de formation pratique
 - A la fin de la formation pratique
- Suivant les modalités suivantes :
 - Tests théoriques
 - Evaluations de synthèse
 - Examen blanc

FAIT A, le
En 2 Exemplaires

Pour le stagiaire
(nom et prénom)

Pour l'entreprise
(nom et qualité du signataire)